

# Cross APS pour tous

11 mai 2022 IME Villeneuve (21)

Coordonnées GPS : 47°11'31.3"N 4°32'07.7"E

## Fiche d'inscription

Structure : .....

Responsable du groupe : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Tél portable (de préférence) : .....

Nombre de participants : .....

Nombre d'accompagnateurs : .....

Nombre de groupes (12 participants max par groupe) : .....

L'édition 2022 du Cross APS pour Tous se déroulera le mercredi 11 mai 2022, à l'IME Villeneuve, RD 981 château de Villeneuve, à ESSEY (21320). Les coordonnées GPS figurent en haut du document si besoin. Cette journée sportive est ouverte à tous les élèves ou les résidents d'IME, d'ESAT, d'ULIS et de foyer de vie. L'accueil se fera à partir de 8h30 pour les plus matinaux avec une petite collation (chocolat, café, gâteaux...).

La matinée débutera à 9h30 avec **la (re)découverte de sports**. Par petit groupe (10 à 12 maxi avec au moins un accompagnateur), les participants vont pouvoir s'essayer à une activité pendant 30 minutes. Ensuite, le groupe passera à l'activité suivante et ainsi de suite (des feuilles de route seront remises aux responsables des groupes, pour leur indiquer à quel atelier se rendre à un horaire précis).

L'après-midi, une **Color run** vous sera proposée. Les participants auront le choix d'effectuer le parcours en marchant ou en courant puisque le temps ne sera pas chronométré. Le parcours est d'environ 1km. Nous laisserons 1h aux participants pour effectuer le nombre de tours qu'ils souhaitent. Des t-shirts ainsi que des lunettes seront remis à tous les participants avant le départ de la color run.

**Compte tenu de la situation sanitaire, il se peut que le pass sanitaire soit demandé sur place pour participer à l'évènement.**

- **9h30-12h30 : La (re)découverte des activités**

Heure d'arrivée prévue (à préciser obligatoirement) : -----

Classez les activités par ordre de préférence :

Flag :	Marche nordique :	Floorball :
Trottinette :	Molkky :	Sarbacane :
Panna :	Foot golf :	Escalade :
Parkour :	Course d'orientation :	

- **13h30-14h00 : Echauffement en musique**

Afin de préparer les participants pour cette course folle, un échauffement en musique animera la première partie de l'après-midi.

- **14h00-15h00 : Color run**

Veuillez renseigner ci-dessous les informations concernant les participants de la course à pied.

Le tour fera environ 1km. **La course ne sera pas chronométrée.** Les participants pourront choisir le jour J d'effectuer un ou plusieurs tours.

**Le certificat médical n'est pas obligatoire**

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe (H/F/autre)



## Coût par participant

Etablissement :			
Adresse :			
<b>Engagement au Cross APS pour tous</b>	<b>Nbre Adulte/enfant :</b>	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
Journée complète - Licencié UFOLEP		8 €	
Journée complète - Non licencié UFOLEP		10 €	
Color run uniquement – Licencié UFOLEP		5€	
Color run uniquement – Non licencié UFOLEP		7€	
		<b>TOTAL</b>	

**A RETOURNER AVANT 11/04/2022**

Merci de joindre à cette fiche d'inscription un chèque à l'ordre de « UFOLEP 21 »  
Possibilité de payer par virement  
Une facture vous sera remise après la manifestation.

**Retrouvez toutes les informations sur le Cross APS pour Tous sur notre site internet**  
[www.ufolep21.fr](http://www.ufolep21.fr), onglet « Activités », rubrique « Cross APS ».

**Si besoin, n'hésitez pas à contacter Hélène MARCHAND au 03.80.50.15.45 ou sur le mail**  
[ufolep21@gmail.com](mailto:ufolep21@gmail.com)



## Préambule

L'UFOLEP 21 organise une color run, le 11 mai à partir de 13h30, à l'IME de Villeneuve. Cette course, ou marche non chronométrée est ouverte à tous ; pour le simple plaisir de courir ou de marcher en musique, mais aussi de partager un moment festif et convivial. Des zones de couleurs seront implantées sur le parcours et de la poudre<sup>1</sup> d'amidon aux pigments colorés sera jetée sur les coureurs qui ressortent... multicolores !

## **Article 1 : PARCOURS ET ORGANISATION DE LA COURSE**

Le parcours est d'environ 1 000m dans les extérieurs de l'IME de Villeneuve. Selon le nombre de participants, plusieurs départs pourront être organisés.

Le parcours sera délimité par de la rubalise.

L'animation commencera par un échauffement ludique en musique avec des éducateurs sportifs. Un top départ sera communiqué au micro pour les différentes vagues.

Les participants auront 1h pour effectuer le nombre de tours qu'ils souhaitent.

La course n'est pas chronométrée ; l'idée principale étant de s'amuser et d'arriver coloré à la fin de la course.

Le départ de la course sera donné dans une zone accessible et identifiable par signalétique le jour de l'évènement.

A l'arrivée de la course, un sachet de poudre sera distribué aux participants. Ainsi, aura lieu un lancer final synchronisé.

## **Article 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se feront par papier. Le coupon d'inscription sera à envoyer par mail à l'adresse [ufolep21@gmail.com](mailto:ufolep21@gmail.com) ou par courrier à 2, Rue des Corroyeurs 21000 DIJON. L'inscription sera de 5€ pour les licenciés UFOLEP et de 7€ pour les non licenciés UFOLEP.

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

En cas d'annulation de dernière minute de l'organisateur, l'intégralité des paiements sera rendu.

**Attention, en fonction des conditions sanitaires, il se peut que le pass sanitaire soit demandé sur place pour participer à l'évènement .**

## **Article 3 : CERTIFICAT MEDICAL**

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée de moins de 5 km.

Cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation.

---

<sup>1</sup> La poudre Holi est facile à nettoyer. Fabriquée à base d'amidon de maïs et de colorants alimentaires elle respecte l'environnement. Elle est conforme à la norme cosmétique UE 1223/2009 qui veille au respect de la peau. Pour finir, c'est un matériel non explosif.

#### **Article 4 : ASSURANCE ET SECURITE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la course « Color Run ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure non liée à la pratique de l'activité.

Il est recommandé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, garantissant le versement d'un capital en cas de dommage corporels dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

La couverture « des premiers secours » sera assurée pendant et après la course par les organisateurs.

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours et les consignes de sécurité qui seront communiquées et affichées par les organisateurs lors de l'inscription.

Les véhicules à moteur ne seront pas autorisés à circuler sur le parcours.

Les vélos, les rollers et les animaux sont interdits pour la course. Seuls les fauteuils roulants sont autorisés.

#### **Article 5 : RAVITAILLEMENT ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Des poubelles seront mises à disposition afin de respecter l'environnement.

#### **Article 6 : TENUE ET PROTECTION VESTIMENTAIRE**

Chaque participant est invité à porter un tee-shirt blanc. Celui-ci lui sera fourni par l'organisation le jour même de la course. Il est recommandé de porter des articles ne présentant pas d'inconvénients à être colorés par la poudre.

Il est vivement conseillé de porter une paire de lunettes. Une paire de lunettes sera offerte à chaque participants le jour de la course. Par prévention, le port du masque ou bandana est vivement recommandé pour les personnes fragiles au niveau des voies respiratoires (par exemple souffrant d'asthme) pour éviter une inhalation excessive.

Il est conseillé de prévoir une serviette ou des affaires de rechange pour protéger les sièges des voitures.

#### **Article 7 : LE DROIT A L'IMAGE**

Par son inscription à la Color Run du Cross APS pour tous, chaque concurrent autorise que des images et des vidéos soient prises avant, pendant et après la course, afin d'être utilisées à des fins de communication uniquement (réseaux sociaux, site internet, journal local, vidéo post-événement ....).

## **Article 8 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. L'intégralité des paiements sera rendu.

## **Article 9 : L'APPROBATION**

L'inscription à la course implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du-dit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

Fait à Dijon, le 10 mars 2022,

Aurélien PIROLLEY  
Délégué départemental de l'UFOLEP 21